

Au seuil de l'Année Nouvelle

Communication faite au Poste de Radio-Paris
par Mme C. BRUNSCHVICG

Ces premiers jours de 1938 sont, nous semble-t-il, le moment propice pour faire le point de l'année qui se termine et émettre des vœux pour celle qui commence.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de rappeler ici les événements qui se sont déroulés sur le plan politique, économique ou financier. Plus modestement, nous voudrions regarder si l'année écoulée a apporté quelque progrès à la cause féminine; si la position des Françaises s'en est trouvée améliorée.

En fait, nous croyons pouvoir affirmer que l'année 1937 qui, pour tous restera « l'année de l'Exposition », aura permis aux femmes de faire apprécier une fois de plus la valeur de leur collaboration et de marquer ainsi un pas en avant.

Quel est le pavillon français ou étranger où les femmes n'ont pas apporté un concours de premier plan? Architectes, Ingénieurs, Artistes, Industrielles, Commerçantes, etc... toutes ont montré leurs capacités, leurs dons d'organisatrices et de réalisatrices.

Mais ce n'est pas là seulement que les femmes auront donné la mesure de leurs aptitudes particulières.

Les années 1936-1937 resteront pour les féministes françaises celle où trois femmes auront été membres du Gouvernement, fait historique qui créera, nous l'espérons, un heureux précédent pour l'avenir. L'opinion publique, quelque peu surprise par l'arrivée au pouvoir des femmes Sous-Secrétaires d'Etat, s'est rapidement rendue compte de l'utilité de leurs efforts; elle leur a même témoigné à maintes reprises une sympathie qui aura, croyons-nous, une heureuse répercussion sur le travail futur des femmes dans l'activité politique. Et, si M. Chautemps n'a pas donné suite à l'initiative de M. Léon Blum, s'il n'a pas fait une place aux femmes dans son Gouvernement, il a voulu néanmoins qu'elles puissent lui continuer leur collaboration sur le plan social. C'est ainsi que fut créé sur l'initiative du Ministre de la Santé Publique, avec les concours des Ministères de l'Education Nationale et de la Justice, le Conseil Supérieur de Protection de l'Enfance; le Ministre de la Santé Publique qui en assume la Présidence, a offert la Vice-Présidence à deux de ses anciennes Collègues, en même temps qu'il confiait le Secrétariat Général permanent à un de ses collaboratrices dévouée et agissante.

Ajoutons que cet organisme, qui comprend parmi ses membres des femmes de grands mérites, survivra aux fluctuations politiques. Il restera un admirable champ d'activité pour les Françaises et marquera, par ses réalisations, l'utilité de leur collaboration avec les pouvoirs publics.

D'autre part, en cette même année, de nombreuses femmes ont été appelées dans des Cabinets Ministériels; rarement a-t-on vu autant d'entre elles tenir des postes de confiance. Enfin, et c'est là un fait nouveau sur lequel nous croyons utile d'insister, plusieurs femmes de Ministres ont été, et sont encore, des collaboratrices assidues et précieuses pour leurs maris. Depuis de nombreuses années, déjà, maris et femmes travaillaient en associés aussi bien dans le Commerce et l'Industrie que dans les carrières scientifiques et médicales, le barreau, etc... Ce nouvel exemple prouve que sur le plan familial une évolution s'accomplit. Si l'homme fut autrefois le chef unique de la famille, seul responsable de la subsistance des siens, la vie actuelle tend à lui donner, en sa compagnie, une collaboratrice qui lui rendra moins lourds les soucis journaliers et les préoccupations de l'avenir.

Jadis les femmes ne quittaient guère le foyer; la complexité des tâches ménagères ne leur permettait pas de se mêler à la vie extérieure; aujourd'hui les conditions ne sont plus les mêmes, le boulanger cuit à bon compte le pain que fabriquaient nos grands mères; les femmes ne filent plus le lin et ne confectionnent plus les vêtements; l'industrie s'en charge et dans de meilleures conditions. Les tâches les plus rudes qui leur incombait jadis sont accomplies par des appareils de toute sorte; l'électricité, le gaz, l'eau courante épargnent bien des peines à nos

ménagères modernes. Et c'est ainsi que, sans négliger le bien-être familial, la femme peut actuellement remplir plus dignement son rôle familial. Son esprit s'ouvre aux préoccupations du monde extérieur et regardant au delà des murs de sa maison, elle comprend son devoir d'élargir le champ de ses préoccupations; elle prend conscience de sa mission sociale, différente de celle de l'homme, et par là même indispensable à l'équilibre et au bien-être de la collectivité nationale.

Faut-il déplorer, pour les enfants, cette évolution du rôle de la femme? Nous ne le croyons pas. Nous avons même la conviction que les enfants bénéficieront de son enrichissement intellectuel et social et qu'à côté de la mère vigilante dont ils conserveront la sollicitude, ils apprendront à respecter davantage la compagne spirituelle de leur père, celle qui partage avec lui les responsabilités, les soucis et les joies. *La vieille tradition du « pater familias » a fait place au « couple » uni et fort pour la défense du foyer.*

Un tel état de choses devait fatalement nécessiter des conséquences légales et c'est ainsi que le Sénat vota cette année même, le projet de loi Renault qui supprime l'incapacité civile de la femme mariée. Ce projet, qui sera, nous l'espérons, ratifié très prochainement par la Chambre des Députés, ne donne pas encore aux femmes une complète satisfaction, mais nous devons le considérer néanmoins comme une brèche sérieuse faite au Code Napoléon. La proclamation du principe dont il se réclame, ouvre une ère nouvelle dont nous pouvons et devons nous réjouir.

Déjà, d'ailleurs, l'année 1937 aura apporté aux femmes mariées une première réalisation, puisque depuis le mois de juin dernier, elles peuvent, grâce à une circulaire du Ministre de l'Intérieur, consacrée par une décision du Conseil d'Etat, obtenir un passeport sans l'autorisation maritale, mesure anodine en apparence, mais qui marque une tendance nouvelle dont les Françaises peuvent se féliciter. Une circulaire complémentaire du mois de novembre a d'ailleurs déjà étendu la décision prise pour le passeport à la carte d'identité que toute Française devrait posséder et qu'elle ne pouvait obtenir avant le mois dernier, sans être autorisée par son mari.

Sur le terrain commercial, grâce à M. Bastid alors Ministre du Commerce, les femmes peuvent depuis le printemps dernier, devenir « Conseillers du Commerce Extérieur ». Il était juste que nos femmes chefs d'entreprises qui travaillent avec l'étranger, puissent donner la mesure de leur valeur et de leurs capacités: six industrielles et commerçantes remplissent déjà cette intéressante fonction.

Ajoutons, pour compléter ces conquêtes féminines, que certains ministères qui avaient tendance à fermer leurs concours aux femmes, leur ont permis cette année de s'y présenter. Parmi eux, citons notamment les ministères des Colonies, du Travail et des Affaires Etrangères.

Mais si les pouvoirs publics nous ont donné quelques satisfactions en reconnaissant publiquement la valeur de la femme française, nous n'avons pas obtenu le même succès en ce qui concerne le bulletin de vote. Et si au seuil de cette année nouvelle les féministes ont des vœux à formuler, il est bien certains qu'elles souhaiteront obtenir enfin en 1938 ces droits politiques qu'elles réclament depuis de longues années; droits que la Chambre des Députés leur a l'an dernier encore reconnus à la quasi-unanimité, mais que la Haute Assemblée n'a pas cru devoir discuter cette année.

Et pourtant, femmes françaises, si la loi des hommes ne nous a pas encore reconnu le droit de faire acte politique, une autre loi, plus haute, plus impérative, la loi civique et morale, nous permet, et même nous commande de ne pas nous désintéresser de la chose publique.

Nous vivons dans le plus merveilleux pays du monde, le plus varié, le plus riche en beautés naturelles et en valeurs

intellectuelles; le pays qui, par son bon sens et son équilibre, a résisté à toutes les tentatives de modeler sur un même moule notre pauvre humanité désaxée; le pays où, malgré les révolutions qui ont grondé jusqu'à ses frontières, nous avons gardé le droit de penser, de sentir, d'agir librement. Combien d'étrangers, venus pendant l'Exposition, ont dit que nous étions l'un des derniers coins de la terre où il faisait bon vivre... et certains ajoutaient même en souriant: « Les Françaises se doutent-ils de leur bonheur? »

Eh bien! Cette question, je voudrais que tous les Français, toutes les Françaises, se la posent aujourd'hui. J'aimerais que tous se rendent compte du bien inestimable qu'ils possèdent, bien que les esprits indépendants de nombreux pays nous envient, sans pouvoir l'avouer trop haut chez eux.

Et c'est pour conserver à la France ce rayonnement spirituel qui fait sa grandeur, que je m'adresse aujourd'hui à vous, femmes de tous les partis, de toutes les opinions, pour réclamer de vous un acte de foi civique.

Au milieu des conflits de tendance auxquelles notre presse, par sa liberté même, fait peut-être une trop grande place, tâchons d'être des éléments d'union et de concorde; n'excitons ceux qui nous entourent, ni contre l'étranger, ni contre ceux de nos concitoyens qui ne pensent pas exactement comme nous; ne nous déchirons pas mutuellement pour des querelles de tendances, dont certains ont intérêt à exagérer la portée pour mieux les exploiter; cherchons toujours à comprendre le point de vue d'autrui; efforçons-nous d'unir nos efforts sur les points qui nous sont communs, au lieu de ne considérer toujours que les questions qui nous divisent. Le point commun à tous les bons Français n'est-il pas de servir la France? et sur ce plan le travail est à la fois facile et doux.

Au seuil de l'année qui commence, oublions donc ce qui nous divise pour ne penser qu'à ce qui nous unit. Agissons de telle sorte que ceux qui au loin guettent nos divergences ne puissent plus s'en réjouir, et que si la paix à laquelle nous tenons tous et toutes était un jour menacée, nous nous trouvions, Français et Françaises, unis et forts, prêts à tout, pour la sauvegarde de la liberté et le bien du Pays.

1938-108
-01
n° 1269